

Monsieur le Président Directeur Général,
Mesdames, Messieurs les représentants des tutelles,
Mesdames, Messieurs,

Une fois déduit la reprogrammation d'actions non engagées sur 2016, le projet de budget 2017, sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui, apparaît en quasi reconduction par rapport à 2016, le budget propre de fonctionnement des équipes n'augmentant pas. Quand on sait que le nombre de demandes de labellisation par l'Inserm est en augmentation de 20% il y a lieu d'être inquiet. Le recours au financement par l'ANR, par le 3^{ème} plan d'investissement d'avenir ou l'Europe, reprendra donc sa croissance. Il n'est donc pas tenu compte du rapport du Comité Scientifique International de l'Inserm conduit par le Professeur Beaudet et « la question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher » comme l'ont énoncé les PDG de l'Inserm et du CNRS en septembre dernier.

Le montant de la subvention d'Etat – SE - est en hausse de 5.97 M€ soit 1% en raison de l'abondement au titre des mesures de personnels, principalement 4,8 M€ pour la réévaluation du point d'indice – 0,6% en 2016 et 0,6% en 2017. Sans cette dotation la SE serait en stagnation, c'est-à-dire en légère diminution en tenant compte de l'inflation, et ceci pour la 2^{ème} année consécutive.

Dans ce contexte, nous savons gré la direction de l'Institut de plusieurs choix : de 5 recrutements, dont des chercheurs, au titre de l'emploi des personnes en situation de handicap, de la programmation de 8 examens professionnels réservés correspondant à la prolongation de la loi de mars 2012 dite « Sauvadet », de la hausse de 0.21M€ du régime indemnitaire alloué aux jeunes chercheurs recrutés, même si cela ne résout pas l'indigence de la prime actuellement attribuée à tous les chercheurs, d'augmenter d'environ 1,5% le budget de la formation et celui de l'action sociale.

Deux points sont par contre également insatisfaisants :

- **L'emploi et les carrières**

L'emploi : ce budget ne comporte aucune création de postes hormis les remplacements des départs. La politique de lissage sur 5 ans des recrutements pour tenir compte de la faiblesse actuelle des départs à la retraite, permet d'éviter la catastrophe avec les recrutements de 60 chercheurs et 75 ITA. Si elle de « bonne gestion » de la pénurie, elle n'est pas assez ambitieuse pour l'emploi et se traduira aussi par plus de blocage de carrières, de recours à l'emploi précaire, de mal être au travail. Ce budget permet tout juste de réaliser les promotions de chercheurs et reste aussi insuffisant pour les carrières des ITA.

- *Les carrières* : le RIFSEEP et le protocole PPCR

Les 0,22 M€ alloués au RIFSEEP pour 2017 correspondraient au 4 derniers mois de l'année, soit 0.66 M€ en année pleine soit moins de 10% du montant total de la PPRS. C'est à minima 3 fois moins que ce qui serait nécessaire pour revaloriser le régime indemnitaire des ITA de l'Inserm pour le mettre à niveau des universités et de la fonction publique.

La CFDT a signé le protocole PPCR et nos organisations se battent au quotidien pour qu'il soit mis en place. Le principe de l'adhésion aurait enfin été acté le 30 novembre au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, avec une mise en œuvre retardé. Là encore, les 0.79M€ alloués pour 2017, ne répondent pas aux besoins nécessaires à la revalorisation des carrières des personnels de catégories C – AT – et A – AI, IE, IR, CR, DR – dont nous espérons qu'elle verra bien le jour et sera plus significative que pour les agents de la catégorie B – techniciens – qui s'avère insuffisante.

En conclusion,

- Pour toutes les raisons évoquées, nous voterons contre ce budget qui ne répond pas à nos attentes de moyens, d'emploi et de carrières.
- comme nos représentants au CNESER, nous demandons une augmentation significative du budget de l'ESR. Elle devrait permettre un financement du budget récurrent de l'organisme plus élevé, un plan pluriannuel de recrutement sur postes statutaires en sus des départs pour résorber la précarité et la revalorisation des carrières et du régime indemnitaire des chercheurs et des ingénieurs, techniciens et administratifs.